

s'imaginer qu'un grand nombre de visites, que l'on se fait payer bien entendu, constitue toute l'assiduité. Non. Le médecin doit voir plus haut et recherchant continuellement le bien du malade, se tenir autant que possible au courant de l'évolution morbide qu'il suit, afin de pouvoir contrôler et corriger, si possible, les mauvais effets qu'il en rencontre. Il doit donc, renouveler aussi souvent qu'il le croira nécessaire, ses investigations et ses recherches, suivre son malade attentivement, se tenir au courant de la marche des symptômes, ne rester indifférent à aucune des manifestations de la maladie.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse, pour dire un mot des visites que l'on doit faire à un malade. Evidemment on ne peut tracer une règle absolue. Vous devez voir votre patient aussi souvent que le requiert son état, le malade et son entourage vous sauront gré de l'intérêt que vous leur portez. Vous devrez, dans certains cas, voir votre malade plusieurs fois par jour, si vous pouvez être utile, c'est en appréciant votre utilité que vous jugerez de ce que vous devez faire. Et ne vous laissez pas distraire par autre chose, ne retardez vos visites, ne les espaciez pas trop dans les cas graves, l'effet moral d'une telle inattention serait déplorable, mais ne tombez pas dans l'excès contraire. On voit des médecins entrer dans la même chambre de malade, de quatre à dix fois par jour, sans jamais faire autre chose que prendre le pouls du malade, acte dont l'utilité, vous l'avouerez, n'est pas de la première importance. Voyez vos malades quand votre visite est nécessaire ou utile, pas plus.

C'est à propos du dévouement au malade que se pose la question: Un médecin est-il obligé d'aller chez son malade qui le requiert ou peut-il refuser? En pratique tous les auteurs s'accordent à répondre dans l'affirmative à la première partie de cette question, à moins que le secours médical puisse se trouver à portée du malade. Prenons un exemple concret. Vous pratiquez dans une paroisse où vous êtes seul médecin. Il est de votre devoir de ré-